



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^{ème} séance du mardi 9 avril 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/54 de la Municipalité, du 8 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif complémentaire de CHF 2'100'000.- pour mener à terme le remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte dans les quartiers, ainsi que pour la création d'installations de tri centralisé sur certaines places lausannoises ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 6932.331 du budget du Service de la propreté urbaine ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6932.390 les intérêts en lien avec les dépenses découlant du crédit alloué sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf avril deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :